

Séance du 05 10 2020

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - B.P. 52 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas Meliet, Président.

Objet de la délibération :**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC****Date de la convocation**

29 septembre 20

Date d'affichage

29 septembre 20

Numéro de délibération

2020 035

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gerard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joel, M. BEYRIES Philippe, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme MONGIS Nadine, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joel, M. LABURTHE Michel, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, M. FALTRAUER Franck, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. Axmann Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Héléne, M. BOUE Guy, M. LUSSAGNET Wilfried, M. ELLENA Aimé, M. MELIET Nicolas, Mme GAUCHE Loretta, M. MAO Jean Pierre, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. FERNANDEZ Xavier, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, M. MONTARET Jérôme, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Excusés ayant donné procuration :

Mme BRIANE Huguette ayant donné procuration à M. TOUYAROU Bruno
Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents :

M. MEYROUS Jérôme, Mme DHAINAUT Régine

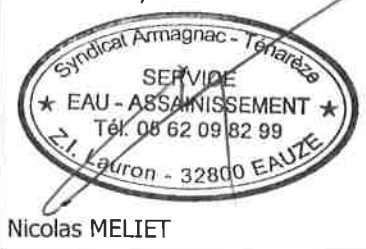
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de CONDOM

Le 16 10 2020

et publication ou notification

Du 16 10 2020

Le Président,



Nicolas MELIET

Monsieur le Président explique au comité syndical que de nombreux sites du SYNDICAT des EAUX ont été passé sous conventions d'occupation du domaine public pour servir à l'installation d'antennes. Ces conventions permettent de rentabiliser certains sites et d'apporter des revenus supplémentaires au SAT.

Aussi, Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer toutes les nouvelles conventions d'occupation des sols qui pourraient lui être proposées et ce durant la totalité de son mandat.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la signature de convention d'occupation du domaine public portant sur les sites d'eau et d'assainissement collectif

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de présente délégation de pouvoir (cf art. L5211-10 du CGCT)

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 14 octobre 2020

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20201005-2020-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

